



Swiss Ice Hockey Federation | Flughafenstrasse 50 | P.O. Box | CH-8152 Glattbrugg  
T. +41 44 306 50 50 | F. +41 44 306 50 51 | info@sihf.ch | www.sihf.ch | UID: CHE-107.848.055 MWST

# Concept «National Cup»



Glattbrugg, 6 avril 2021  
Director Regio League, Paolo Angeloni  
Manager Regio League & MySports, League Philipp Keller



Broadcast Partners



<u>1.</u>	<u>Introduction</u> .....	3
<u>1.1</u>	<u>Tours préliminaires dans les régions (aujourd'hui)</u> .....	3
<u>1.2</u>	<u>Suppression de la Swiss Ice Hockey Cup</u> .....	3
<u>2.</u>	<u>National Cup dans un nouveau format</u> .....	3
<u>3.</u>	<u>Pourquoi la compétition de coupe est si importante pour la Regio League/les clubs amateurs</u> ..	3
<u>4.</u>	<u>Concept pour la saison transitoire 2021/2022</u> .....	4
<u>4.1</u>	<u>Tours préliminaires dans les régions</u> .....	4
<u>4.2</u>	<u>Tours principaux</u> .....	4
<u>5.</u>	<u>Dispositions générales</u> .....	5
<u>5.1</u>	<u>Nom et Logo</u> .....	5
<u>5.2</u>	<u>Budget et financement</u> .....	5
<u>5.3</u>	<u>Frais de glace et d'arbitrage dans les tours préliminaires régionaux</u> .....	5
<u>5.4</u>	<u>Ordre &amp; sécurité</u> .....	5
<u>6.</u>	<u>Concept dès la saison 2022/2023</u> .....	6
<u>6.1</u>	<u>Egalement en 2022/2023, la Coupe sera uniquement jouée avec des clubs amateurs</u> .....	6
<u>6.2</u>	<u>Tours préliminaires dans les régions</u> .....	6
<u>6.3</u>	<u>Tours principaux</u> .....	6
<u>7.</u>	<u>Commercialisation / sponsoring (uniquement finale et/ou rencontre télévisée)</u> .....	7
<u>8.</u>	<u>Thèmes non-réglés</u> .....	7
<u>8.1</u>	<u>Définition du droit de jouer à domicile pour la rencontre finale</u> .....	7
<u>8.2</u>	<u>Planification de la cérémonie</u> .....	7
<u>8.3</u>	<u>Divers</u> .....	7
<u>9.</u>	<u>Dispositions générales</u> .....	8



## 1. Introduction

La Swiss Ice Hockey Cup (SIHC) a été rétablie en 2015 après une longue période. Depuis lors, 22 équipes des ligues professionnelles (National League et Swiss League) et 10 équipes des ligues amateurs (Regio League) ont participé à la SIHC.

### 1.1 Tour préliminaires dans les régions (aujourd'hui)

Les tours préliminaires de la Regio League sont joués une saison à l'avance dans chaque région. Par région, 3 équipes se qualifient directement pour la SIHC de la saison suivante. Le 10<sup>ème</sup> participant se qualifie par tirage au sort entre les 9 perdants des derniers tours préliminaires.

Chaque région définit elle-même les règles des tours préliminaires régionaux. Ces règles sont définies par les comités régionaux et consignées en conséquence dans les directives régionales. Seules les dates de blocage des tours préliminaires sont définies par le siège administratif afin qu'il n'y ait pas de conflits entre les différents tours régionaux et les opérations de championnat dans les ligues interrégionales et régionales.

Lors de la saison 2019/2020, toutes les équipes de la MySports League jusqu'à la 4<sup>ème</sup> ligue dans les régions de Suisse orientale et romande, et les équipes de la MySports League jusqu'à la 2<sup>ème</sup> ligue dans la région de Suisse centrale ont participé aux tours préliminaires régionaux.

### 1.2 Suppression de la Swiss Ice Hockey Cup

En septembre 2020, l'assemblée de la National League et de la Swiss League a décidé de supprimer la SIHC à partir de la saison 2021/2022.

Les tours préliminaires régionaux de la SIHC 2021/2022 étaient en partie déjà joués dans la Regio League et prévus dans les 3 régions. Cette décision des clubs professionnels a donné lieu à de nombreuses discussions dans une région et a en partie enlevé la joie autour de la SIHC.

## 2. National Cup dans un nouveau format

La direction de la Regio League a immédiatement annoncé que la Coupe sera maintenue et organisée et que les tours préliminaires régionaux pour la SIHC 2021/2022 seront joués comme prévu. Cependant, à cette époque, il n'était pas encore clair si la SIHC 2021/2022 sera joué uniquement au niveau amateur ou également avec la participation des clubs de la Swiss League

Les clubs de la Swiss League ont informé la direction de la Regio League en septembre 2020 qu'ils seraient intéressés par une future participation à la Coupe mais qu'une participation à la SIHC 2021/2022 était exclue.

Il a également été constaté qu'en raison des droits de dénomination, le nom "Swiss Ice Hockey Cup" et le logo actuel de la SIHC ne peuvent plus être utilisés.

## 3. Pourquoi la compétition de la Coupe est-elle si importante pour la Regio League/les clubs amateurs:

Les points suivants sont élémentaires pour les petits mais aussi pour les grands clubs de la Regio League:

- Plus grande visibilité pour les représentants des clubs
- Bonne plate-forme pour les actuels et les futurs sponsors du club
- Planification d'un événement lors de l'événement (promotion de la relève, encadrement des sponsors...)
- Possibilité de participer à l'organisation d'un match télévisé ou d'un stream en direct
- Matches contre d'autres adversaires (régional/interrégional)
- Derbys attractifs supra-ligues
- Ecrire à toujours une page de l'histoire du club
- Plus de recettes (billetterie, gastronomie, primes, ...)



- Remporter un titre nationale en Regio League

#### 4. Concept pour la saison de transition 2021/2022

Dès qu'il a été clair que la Coupe 2021/2022 se jouera uniquement avec les clubs amateurs, une proposition à l'intention du CSEA pour l'organisation de la compétition de la Coupe 2021/2022 a été présentée à l'occasion de la séance du 3 octobre 2020, qui a été acceptée par le CSEA.

##### 4.1 Tours préliminaires dans les régions

Il a été décidé que les tours préliminaires régionaux de la Coupe 2021/2022 seront joués comme prévu au cours de la saison 2020/2021. Le seul changement est qu'à l'issue des tours préliminaires régionaux, 16 équipes seront qualifiées pour le tour principal de la Coupe au lieu de 10 :

- Par région les 3 vainqueurs du dernier tour -> 9 équipes
- 2 «Lucky Losers» par région issus du dernier tour -> 6 équipes
- 1 autre équipe par tirage au sort issue des 3 derniers perdants du dernier tour de toutes les régions

En raison de la situation actuelle liée à Covid-19, seuls certains tours préliminaires régionaux ont pu être joués au cours de la saison 2019/2020. Il a été décidé le 28 novembre 2020 par la CSEA, que les tours préliminaires régionaux non joués pour la Coupe 2021/2022 seront joués pendant la phase de préparation de la saison 2021/2022. 2 tours dans les régions de Suisse orientale et centrale, respectivement 3 tours en Suisse Romande n'ont pu être joués.

Les dates de jeu des tours préliminaires régionaux ont été fixés par le CSEA le 2 février 2021:

- 8 septembre 2021      4ème tour préliminaire (uniquement région SR)
- 15 septembre 2021    5ème tour préliminaire
- 22 septembre 2021    6ème tour préliminaire

Les directives de la Coupe 2021/2022 définies dans les régions sont valables, à l'exception du nombre d'équipes qualifiées, qui est désormais de 5 équipes par région.

##### 4.2 Tours principaux

Le 3 octobre 2020, le CSEA a adopté le format proposé pour les tours principaux de la saison 2021/2022. Les tours principaux se joueront en matches interrégionaux face à face. L'équipe de la ligue inférieure aura toujours le droit de jouer à domicile. En cas d'égalité du niveau de ligue, l'équipe tirée au sort en premier a droit de jouer à domicile.

Les dates de jeu des tours principaux ont été adoptés par le CSEA le 2 février 2021

- 23 octobre 2021            1/8ème de finale
- 17 novembre 2021        1/4 de finale
- 29 décembre 2021        1/2 finale
- 6 février 2022             Finale

Les directives des tours principaux seront définies par le siège administratif/par le responsable de la Coupe et présentées et votées lors de la réunion du CSEA du 17 avril 2021.



## 5. Directives générales

### 5.1 Nom et logo

Comme indiqué ci-dessus, le nom actuel "Swiss Ice Hockey Cup" et son logo ne peuvent plus être utilisés. Pour cette raison, un nouveau nom et un nouveau logo sont nécessaires pour la compétition de la Coupe à partir de la saison 2021/2022. Afin que le nouveau logo et le nom correspondant s'intègrent dans la palette de logos de la SIHF, où tous les logos existants contiennent 2 parties de mots, la proposition pour le nouveau nom est "National Cup". Une décision finale sur ce nouveau nom sera prise lors de la réunion du CSEA du 17 avril 2021.

### 5.2 Budget et financement

Des discussions sont actuellement en cours avec d'éventuels sponsors. Toutefois, à ce jour, aucun contrat n'a encore été signé. Sans sponsors, le budget suivant est demandé pour la Coupe 2021/2022 :

Perdant 1/8 de finale	8 x 2'000.-	16'000.-
Perdant 1/4 de finale	4 x 3'000.-	12'000.-
Perdant 1/2 finale	2 x 4'000.-	8'000.-
Perdant finale	1 x 5'000.-	5'000.-
Vainqueur finale	1 x 10'000.-	10'000.-
Trophée/communication/autres	9'000.-	9'000.-
<b>TOTAL</b>		<b>60'000.-</b>

Si un sponsor est trouvé, les prix monétaires/primes seront augmentés en conséquence et/ou une partie des coûts des arbitres sera prise en charge par la SIHF.

### 5.3 Frais de glace et d'arbitrage lors des tours régionaux préliminaires

Les coûts de la glace sont supportés par les clubs à domicile. Une demande a été faite pour savoir si la SIHF pourrait à l'avenir prendre en charge l'ensemble ou une partie des coûts des arbitres. Si toutes les équipes amateurs participent à la Coupe, il y aurait jusqu'à 240 matchs dans les tours préliminaires régionaux (92 matchs dans la région de Suisse orientale, 83 matchs dans la région de Suisse centrale et 65 matchs dans la région de Suisse romande), dont 105 avec le système à 3 arbitres. Avec des coûts moyens de ~ 200.00 CHF par arbitre, ces coûts s'élèveraient à près de 120'000.00 CHF. Pour l'instant, la Regio League n'est pas en mesure de cofinancer ou de couvrir ces coûts. Ce sujet sera discuté lors de la réunion du CSEA du 17 avril 2021.

Si deux équipes d'une même région s'affrontent au tour principal, des arbitres de cette région seront convoqués. Si deux équipes de régions différentes s'affrontent au tour principal, des arbitres de la région non concernée seront convoqués.

### 5.4 Ordre & sécurité

Le club à domicile respectif est responsable de l'ordre et de la sécurité. Dans le cas de matches à haut risque, les présidents régionaux respectifs peuvent, en consultation avec les chefs régionaux de la sécurité, définir la présence des chefs régionaux de la sécurité pour les tours préliminaires et les tours principaux. Dans ce cas, les responsables de sécurité du club font directement rapport au chef de la sécurité régional de la région correspondante. Les frais encourus sont à la charge de la région concernée (tours préliminaires et principaux).



## 6. Concept dès la saison 2022/2023

### 6.1 Également lors de la saison 2022/2023, la Coupe sera organisée uniquement avec des clubs amateurs

Sans un engagement des clubs de la Swiss League à participer à la Coupe 2023/2024 au plus tard le 31 mars 2021, ce format continuera à être joué avec des clubs amateurs uniquement. Ce concept a été élaboré en vue d'une participation future des clubs des ligues amateurs. Si tous les clubs de la Swiss League déclarent leur intention de participer à la compétition de la Coupe, les organes directeurs de la Regio League décideront si les clubs de la Swiss League seront intégrés à la Coupe ou non. Les représentants SL individuels ne seront pas acceptés et une demande de participation de tous les clubs de la SL doit être soumise au directeur de la Regio League avant le 31 mars. Si cette demande est approuvée, la participation des représentants de la SL sera possible 2 saisons plus tard (saison suivante). En cas d'intégration des clubs de la SL, le concept sera révisé et adapté.

### 6.2 Tours préliminaires dans les régions

Les tours préliminaires régionaux de la Coupe à partir de la saison 2022/2023 seront joués une saison plus tôt, comme par le passé, par exemple les tours préliminaires régionaux de la Coupe 2022/2023 seront joués lors de la saison 2021/2022. Les règles des tours préliminaires régionaux continueront à être définies par les comités régionaux. Désormais, 5 équipes sont directement qualifiées dans chaque région. Pour cette raison, 5 matches doivent avoir lieu lors des derniers tours préliminaires régionaux et non plus 3 comme auparavant. Les équipes suivantes sont qualifiées pour le tour principal de la Coupe :

- 5 équipes se qualifient dans chaque région
- 1 autre équipe par tirage au sort issue des 15 perdants du dernier tour

En raison du nombre actuel d'équipes, seulement dans la région Suisse orientale et romande, 5 tours préliminaires seront nécessaires, si toutes les équipes de la région continuent à participer. Les dates des tours préliminaires régionaux seront communiquées annuellement par le siège administratif / le responsable. Les dates des tours préliminaires pour la coupe 2022/2023 ont déjà été adoptées par la CSEA le 2 février 2021 :

- 30 octobre 2021                    1er tour préliminaire (uniquement dans les régions SO et SR)
- 13 novembre 2021                2ème tour préliminaire
- 11 décembre 2021                3ème tour préliminaire
- 5 janvier 2022                      4ème tour préliminaire
- 19 janvier 2022                    5ème tour préliminaire

### 6.3 Tours principaux

Les tours principaux se déroulent sous la forme de matches interrégionaux en tête-à-tête. Les dates des tours principaux sont fixées annuellement par le CSEA. Les directives pour les tours principaux sont définies annuellement par le siège administratif / par le responsable de la coupe et présentées au CSEA afin qu'il puisse en décider. L'équipe de la ligue inférieure a toujours le droit de jouer à domicile. En cas d'égalité de niveau de ligue, l'équipe tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.



## **7. Commercialisation / sponsoring (uniquement finale et / ou match télévisé)**

1. Les droits de commercialisation des matches du tour préliminaire et du tour principal restent en principe aux clubs, à l'exception du match final
2. Pour la rencontre finale, les deux clubs qualifiés cèdent des droits sélectionnés (par exemple publicité sur la glace, bandes ou surfaces sur les maillots ou les casques) à un ou plusieurs sponsors de la Coupe.
3. Le concept de sponsoring prévoit un "naming partner" pour la compétition ainsi que deux autres partenaires (remarque : des hypothèses de travail et des adaptations de la structure de sponsoring sont possibles en fonction du déroulement des discussions de marketing)
4. Droits du naming-partner:
  - a. Intégration du partenaire dans le nom et le logo de l'événement
  - b. Intégration du partenaire dans la communication complète de la Coupe - également au niveau club
  - c. Présence de la marque sur la glace, sur les bandes, les maillots/les casques lors de la rencontre finale (surfaces détaillées à déterminer)
  - d. Surface de promotion lors de la rencontre finale (p.ex. stand de promotion devant la patinoire; sampling dans la patinoire, actions pendant les pauses)
  - e. Intégration dans les cérémonies
  - f. Droits sur la «photo du vainqueur» avec intégration de la marque
  - g. 4 posts la journée de la finale avec intégration du logo sur les réseaux sociaux de Swiss Ice Hockey
  - h. Billets places assises pour la finale (nombre à déterminer)
  - i. Le droit de contacter par écrit une fois par saison de coupe les membres du club des 16 participants aux tours principaux avec un mailing de promotion
5. Droits des autres sponsors:
  - a. Présence de la marque sur glace, sur les bandes, les maillots/les casques lors de la rencontre finale (surfaces détaillées à déterminer)
  - b. Surface de promotion lors de la rencontre finale (p.ex. stand de promotion devant la patinoire; sampling dans la patinoire, actions pendant les pauses)
  - c. 4 posts la journée de la finale avec intégration du logo sur les réseaux sociaux de Swiss Ice Hockey
  - d. Billets places assises pour la finale (nombre à déterminer)
  - e. Le droit de contacter par écrit une fois par saison de coupe les membres du club des 16 participants aux tours principaux avec un mailing de promotion
6. Les sponsors de la compétition de la Coupe obtiennent pour la rencontre finale le droit exclusif pour leur branche (en tous les cas dans le domaine télévisé, si une production / une exploitation a lieu)
7. En cas de production télévisée de la rencontre finale, les sponsors de la Coupe recevront des droits préférentiels pour les intégrations télévisées.

## **8. Thèmes encore non-réglés**

### **8.1 Définition du droit de jouer à domicile pour la rencontre finale**

Décision de principe par tirage au sort. La SIHF/le siège administratif se réserve le droit d'organiser le match final dans un lieu neutre.

### **8.2 Planification de la cérémonie**

Les directives pour la mise en œuvre de la cérémonie seront transmises en temps utile aux finalistes et aux autres personnes également concernées (par analogie avec les championnats).

40 médailles d'or et d'argent chacune seront remises aux détenteurs de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> place.

D'autres médailles peuvent être commandées aux frais du club.

En option, un prix MVP pour les meilleurs joueurs par équipe et des prix pour les arbitres pourraient également être décernés.



### **8.3 Divers**

Le tirage au sort des tours préliminaires sera effectué dans les régions respectives. Les tirages au sort des Lucky-Loosers et des tours principaux seront effectués par la SIHF.

### **9. Dispositions générales**

Tous les points indiqués ci-dessus, en particulier les points 5.3 et 5.4, sont valables au-delà de la période de mise en œuvre 2021/2022, respectivement à partir de 2022/23 jusqu'à leur révocation.